

Consultation publique en du renouvellement de la politique culturelle du Québec
Contribution de Docomomo Québec, Pavillon de design, Université du Québec à Montréal
<http://docomomoquebec.ca/>

Pour un réinvestissement de l'État en culture et en patrimoine

Nous remercions le ministre de la Culture et des Communications, Monsieur Luc Fortin, de mettre en chantier le renouvellement de la politique culturelle du Québec. Nous nous excusons de ne pas avoir pu participer à l'une des audiences, faute de temps, de disponibilités au cours de ces trois derniers mois. Par ailleurs, nous ne remettrons pas un mémoire proprement dit, mais plutôt une lettre, un document plus à l'échelle de nos moyens, qui sont ceux d'un organisme en patrimoine dont le dynamisme repose uniquement sur la bonne volonté de quelques bénévoles. Nous aurions voulu élaborer une réflexion plus ample, mais nous avons dû nous en tenir à celle que nous avons partagée avec nos collègues de la Table de concertation des acteurs nationaux en patrimoine bâti du Québec, lors des réunions que nous avons consacrées à la nouvelle politique culturelle. Il est évident que notre propos est fragmentaire et ciblé, mettant l'accent sur le patrimoine moderne. Cependant, nous n'aurions pas voulu manquer ce rendez-vous important.

Docomomo Québec est une association sans but lucratif vouée à la connaissance et à la sauvegarde de l'architecture novatrice du XX^e siècle au Québec. Elle fut créée en 1990 sous le nom de Montréal moderne, à la suite de l'action menée par un groupe d'architectes, professeurs et praticiens. L'enjeu était la protection du Westmount Square, un complexe multifonctionnel construit par Ludwig Mies van der Rohe à la marge du centre-ville de Montréal, au milieu des années 1960. En 1993, l'association est devenue Docomomo Québec après avoir rejoint le réseau de Docomomo International, organisme non gouvernemental fondé aux Pays-Bas en 1988, en vue de documenter et de conserver l'architecture du mouvement moderne. Représenté dans plus de cinquante pays et régions du monde, Docomomo International a son siège social établi au sein de l'Instituto Superior Tecnico de l'Université de Lisbonne, tandis que le secrétariat de Docomomo Québec est accueilli par l'École de design de l'Université du Québec à Montréal. Par ailleurs, Docomomo Québec est membre de la Table de concertation des acteurs nationaux en patrimoine bâti du Québec.

Soulignons que cette lettre est un complément au livre que nous avons publié sous le titre *Patrimoine en devenir : l'architecture moderne au Québec* (Les Publications du Québec, 2012), à l'initiative du Conseil du patrimoine culturel du Québec (CPCQ) dont nous avons été membre de 2001 à 2011. Notre lettre mettra l'accent sur l'importance de l'État dans la reconnaissance et la conservation du patrimoine bâti, alors que bien des gouvernements se désengagent ou limitent leurs interventions de nombreux domaines afin de réduire leurs dépenses, d'équilibrer leur budget, sinon de privilégier le secteur privé.

Le patrimoine

Le patrimoine, mot qui s'est imposé au cours du XX^e siècle pour désigner l'héritage commun, en se substituant à ceux de monument historique et de bien culturel au Québec, alors qu'antérieurement il désignait uniquement l'héritage paternel. Le patrimoine, c'est la culture qui dure ou est retrouvée, qui se maintient dans le temps long, non sans ajustement symbolique, et qui contribue à définir l'identité collective.

Le patrimoine, notion qui s'est imposée au Québec dans le cadre de la récente révision de la politique du patrimoine culturel, dont un des principaux acquis est d'avoir reconnu sa diversification : le patrimoine n'est plus seulement monumental, mobilier et urbain, il

concerne aussi les paysages, les traditions et les savoirs et vise de plus à commémorer les personnages et les événements historiques.

L'importance du patrimoine bâti

Une telle diversification a conduit à affaiblir l'importance du patrimoine bâti qui, pendant longtemps, avait concentré l'investissement collectif - affectif, cognitif et financier. Aussi, il est nécessaire de réaffirmer son importance : le patrimoine bâti forme notre environnement quotidien dont la qualité est rehaussée par sa diversité en âge, facture et signification. Le bâti de qualité de toutes les époques est important.

Le patrimoine bâti présente des enjeux de conservation particuliers, sa matérialité masque sa fragilité : il nécessite entretien et réfection, des interventions souvent coûteuses alors qu'il s'agit de préserver son intégrité. Mais sa fragilité n'est pas uniquement physique, elle est aussi symbolique, une dimension qui résiste mal aux pressions économiques; de ce point de vue, le terrain sur lequel est érigé l'édifice, l'ensemble bâti présente souvent une valeur supérieure, un potentiel de développement qui, trop souvent, entraîne sa démolition afin de profiter de la rente foncière.

L'importance du patrimoine moderne

La reconnaissance du patrimoine moderne date des années 1980, au Québec et sur la scène internationale, avec la fondation entre autres de Docomomo International et de Docomomo Québec. Celle-ci participe du mouvement qui conduisit à la diversification du patrimoine. Le patrimoine moderne, c'est le patrimoine qui n'est plus vieux, pour paraphraser le titre d'une étude publiée par le CPCQ en 2005 sous le titre « Comment nommer le patrimoine, quand le passé n'est plus ancien ? ».

Le patrimoine moderne, reconnu à titre patrimoine de la modernité dans le *Répertoire du patrimoine culturel du Québec*, est l'héritage bâti du milieu du XX^e siècle qui se confond largement avec l'empreinte laissée dans notre environnement quotidien par la Révolution tranquille, approchée non pas comme un phénomène politique, social et culturel ponctuel, mais ample, dont les prémices se manifestent dès les années 1930 et les répercussions jusque dans les années 1970.

Le patrimoine moderne s'est imposé comme une catégorie à part entière étant donné ses enjeux singuliers : il est un patrimoine plus abondant que tout autre, grandement fragile et, de plus, mal aimé. Ces caractéristiques nous les avons précisées dans *Patrimoine en devenir : l'architecture moderne au Québec* (2012, p. 8-10, 160-165).

Le patrimoine moderne est l'architecture contemporaine d'hier devenue patrimoine. Alors que l'Ordre des architectes du Québec réclame une politique de l'architecture afin d'assurer la qualité de notre environnement bâti, il est nécessaire d'accorder une attention particulière au patrimoine moderne.

L'importance de l'intervention de l'État

Depuis la révision de la Loi sur les biens culturels du Québec en 1985, l'État a délégué une partie de ses responsabilités en matière de patrimoine aux municipalités, un partage renforcé par la Loi sur le patrimoine culturel de 2011, voire par la pratique. Cependant, le ministre, alors qu'il procède au classement, il prend soin des immeubles et des sites patrimoniaux d'intérêt national.

Depuis que la gestion par les valeurs s'est imposée, les avis de toutes les parties prenantes sont pris en compte, alors que la Loi ne l'impose pas pour les immeubles et les sites patrimoniaux. Les experts qui produisent les études patrimoniales ont perdu de leur autorité et il est devenu courant que le ministre classe uniquement, si la municipalité approuve la mesure. Pensons à l'intention de classement du campus Notre-Dame-de-Foy qu'approuvait la Ville de Québec, alors que Saint-Augustin-de-Desmaures était un de ses arrondissements, et qui fut remis en question après la défusion. Pensons aussi à l'église l'église Saint-Gérard-Majella à Saint-Jean-sur-Richelieu qui est sur le point d'être démolie, malgré qu'elle compte parmi les lieux de culte incontournables (A) à la suite de l'évaluation menée de concert par le ministère et le Conseil du patrimoine religieux du Québec.

L'État doit conserver son pouvoir en matière de protection afin d'assurer la conservation du patrimoine bâti d'intérêt national.

L'État devrait aussi contribuer aux développements des connaissances et des expertises nécessaires à la conservation du patrimoine et les mettre au service de tous ceux qui en ont la responsabilité, notamment les petites municipalités qui n'ont pas de professionnels spécialisés dans le domaine.

Pour ce faire, l'État pourrait collaborer avec les organismes sans but lucratif qui rassemblent bien des compétences et des connaissances.

Dernier point, le plus épineux : le financement. Nous l'aborderons sous forme de question : est-il possible de promouvoir une politique, sans prévoir un financement qui soit à la hauteur de ses ambitions ?

Au cours des derniers mois, le support financier aux organismes en patrimoine a fondu comme neige au soleil. Il serait souhaitable de le rétablir, que ce soit sous forme de subvention récurrente ou du moins de subvention ponctuelle. Une telle aide est offerte par bien des municipalités dans le cadre des ententes de développement culturel signées avec le ministère. Cependant, les programmes offerts dans un tel contexte concernent le patrimoine local, et non le national.

La protection du patrimoine se fait souvent en catastrophe. Les inventaires sont rares. Or la Loi prévoit que ce mode de connaissance est la responsabilité du ministre (article 8). Ne peut-on les multiplier avec la collaboration des organismes en patrimoine ?

Le patrimoine est une responsabilité partagée. Cependant les propriétaires jouent un rôle essentiel dans sa conservation, notamment quand il s'agit de résidence. Une politique du patrimoine, ne pourrait-elle pas prévoir des mesures incitatives ou compensatoires afin d'alléger l'effort financier qu'ils consentent au profit de tous.

France Vanlaethem, professeure émérite, École de design de l'UQAM
Présidente de Docomomo Québec